

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 MARS 2024**

Convocation du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves DEJOYE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BAQUET Amélie - BODIN-BERLINGUÉ Angélique - CARON Hélène - DELAPLACE Claire - QUENNESSON Sabrina
MM AUBIER Romain - DEJOYE Jean-Yves - GUERIN Eric - LEBELLE Maurice - THOMAS Olivier

Etaient excusés et représentés :

Mme LANCELLE Sandrine a donné pouvoir à Mme BODIN-BERLINGUÉ Angélique
M. BEAURAIN Frédéric a donné pouvoir à M. AUBIER Romain
M. BLOAS Jean-Yves a donné pouvoir à M. DEJOYE Jean-Yves
M. CAILLET Alain a donné pouvoir à M. GUERIN Eric
M. MOURIC Stanislas a donné pouvoir à M. LEBELLE Maurice

Appel nominal :

Les conditions du quorum étant remplies, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00

Désignation du secrétaire de séance :

Madame CARON Hélène est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2024 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

TAUX DES TAXES LOCALES 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Depuis 2022, l'Etat augmente les bases d'imposition (3,4% en 2022 ; 7,1% en 2023 et 3,9% en 2024).
En 2022 la commune avait baissé les taux de 3,4% et a maintenu ces taux en 2023.

Pour 2024, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023.

Vu les articles 1636B *sexies* à 1636B *undecies* et 1639A du code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :**

Taxe d'habitation	16,34 %
Foncier bâti	50,40 %

Foncier non bâti	66,30 %
Cotisation foncière des entreprises	NEANT

INDEMNITES VERSEES AUX ELUS EN 2023

Conformément à l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose aux communes la réalisation d'un état présentant l'ensemble des indemnités, de toute nature, versées aux élus, M. le Maire communique l'état des indemnités versées en 2023 qui regroupe les indemnités de fonction mais aucune indemnité de remboursement de frais.

Le « gèle » volontaire de l'indemnité de M. le Maire a permis à la commune de réaliser une économie de 5 000 euros en 2023.

BUDGETS PRIMITIFS 2024

BUDGET EAU POTABLE

M. le Maire présente le budget Eau Potable.

Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	10 100,00 €
66	Charges financières	900,00 €
023	Virement à la section d'investissement	42 868,31 €
042	Opérations d'ordre entre sections	5 136,47 €
	TOTAL DEPENSES	59 004,78 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
75	Autres produits de gestion courante	7 300,00 €
77	Subvention du budget commune	48 112,94 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 253,16 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 338,68 €
	TOTAL RECETTES	59 004,78 €

Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
020	Dépenses imprévues	4 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	150 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 338,68 €
	TOTAL DEPENSES	157 338,68 €

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	1 533,90 €

10	Dotations, fonds divers	2 800,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	5 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 004,78 €
	TOTAL RECETTES	157 338,68 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente le budget Assainissement.

Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	16 775,83 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
022	Dépenses imprévues	900,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 264,28 €
	TOTAL DEPENSES	33 240,11 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
74	Subventions d'exploitation	2 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	22 750,66 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	289,45 €
	TOTAL RECETTES	33 240,11 €

Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
020	Dépenses imprévues	5 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	81 622,95 €
21	Immobilisations corporelles	45 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	289,45 €
	TOTAL DEPENSES	131 912,40 €

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	73 348,12 €
13	Subventions d'investissement reçues	43 300,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 264,28 €
	TOTAL RECETTES	131 912,40 €

BUDGET COMMUNE

M. le Maire présente le budget **Commune**.

Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	209 300,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	213 000,00 €
014	Atténuation de produits	44 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100 788,84 €
66	Charges financières	2 150,00 €
67	Charges spécifiques	300,00 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations	50,00 €
023	Virement à la section d'investissement	162 032,21 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 254,10 €
	TOTAL DEPENSES	755 875,15 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 000,00 €
73	Impôts et taxes	40 000,00 €
731	Impositions directes	350 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	138 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 705,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	215 365,15 €
	TOTAL RECETTES	755 875,15 €

Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	16 920,00 €
	Opérations d'investissement	374 050,47 €
Opération 241	Mobilier divers	2 000,00 €
Opération 242	Matériel divers	2 000,00 €
Opération 247	Mobilier urbain	2 000,00 €
Opération 248	Réhabilitation de la rue du Port - Voirie	160 082,31 €
Opération 254	Réhabilitation de la rue du Port - Enfouissements	130 000,00 €
Opération 258	Eglise : diagnostic de la structure	27 968,16 €
Opération 259	Système de vidéoprotection de la commune	50 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	390 970,47 €

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	1 239,18 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300,00 €
10	Dotations, fonds divers	170 144,98 €

021	Virement de la section de fonctionnement	162 032,21 €
	Opérations d'investissement	32 000,00 €
Opération 259	Système de vidéoprotection de la commune	32 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 254,10 €
	TOTAL RECETTES	390 970,47 €

M. le Maire présente un état consolidé des budgets primitifs 2024 :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CCAS	16 300,00	16 300,00			16 300,00	16 300,00
Commune	755 875,15	755 875,15	390 970,47	390 970,47	1 146 845,62	1 146 845,62
Assainissement	33 240,11	33 240,11	131 912,40	131 912,40	165 152,51	165 152,51
Eau Potable	59 004,78	59 004,78	157 338,68	157 338,68	216 343,46	216 343,46
TOTAL	864 420,04	864 420,04	680 221,55	680 221,55	1 544 641,59	1 544 641,59

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu les explications et commentaires de M. le Maire, approuvent à l'unanimité les budgets 2024 Assainissement, Eau Potable et Commune.

FONGIBILITE DES CREDITS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, le budget primitif 2023 s'élevait à 835 761 € en section de fonctionnement et à 388 934 € en investissement. La règle de fongibilité des crédits aurait porté en 2023 sur 62 682€ en fonctionnement et 29 170€ en investissement.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide, à compter de l'exercice 2024 :

- d'autoriser le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget 2024.
- d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

AIDE A LA PRESCOLARISATION EN ZONE RURALE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Oise accorde une aide financière pour le fonctionnement, en zone rurale, des classes maternelles créées dans le cadre d'un regroupement pédagogique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

Sollicite l'octroi d'une aide à la préscolarisation en zone rurale, pour le fonctionnement des classes maternelles implantées au sein du R.P.I Sempigny-Pont l'Evêque, auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'année scolaire 2023/2024.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE DE LA RUE DU PORT

Le Conseil Municipal :

➤ Vu :

- ❖ l'article R 2123-1 du Code la Commande Publique
- ❖ les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
- ❖ l'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication le 12 février 2024

➤ Considérant :

- ❖ les offres reçues de TPIP (99 005,00 € HT), DEGAUCHY (99 657,50 € HT), ATP Services (116 235,00 € HT) et CAGNA (152 234,50 € HT)
- ❖ l'analyse des offres établie par l'AMO
- ❖ l'avis rendu par la commission d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué à l'entreprise TPIP - pour un montant de 99 005,00 € HT
- donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

INFORMATIONS TRAVAUX

- Les travaux de remplacement de la toiture de l'atelier communal réalisés par CJD pour un montant de 8 643 € sont terminés.
- Les travaux réalisés par BARRIQUAND suite à la casse de la canalisation d'eaux usées rue de l'Eglise sont terminés pour un montant à la charge du budget assainissement de 40 800 €.

La réunion du prochain conseil est fixée au mercredi 26 juin à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire
Jean-Yves DEJOYE

La secrétaire de séance
Hélène CARON